

SOLUCAL D FORT^{MC} – Supplément de calcium et de vitamine D

JUIN 2012

Marque de commerce : SoluCAL D Fort

Dénomination commune : Calcium (gluconate de)/calcium (lactate de)/vitamine D

Fabricant : Jamp

Forme : Solution orale

Teneur : 500 mg - 1000 UI/25 ml

Ajout aux listes de médicaments – Médicament d'exception

DESCRIPTION DU MÉDICAMENT

SoluCAL D Fort^{MC} combine 500 mg de calcium et 1 000 UI de vitamine D sous forme de solution orale. L'usage de calcium combiné avec une quantité suffisante de vitamine D, de même qu'une alimentation saine et de l'exercice effectué régulièrement peuvent réduire les risques de développement de l'ostéoporose. Des comprimés contenant 500 mg de calcium et 1 000 UI de vitamine D sont inscrits sur les listes de médicaments. Une solution orale de calcium et de vitamine D à teneur de 500 mg - 400 UI/25 ml, SoluCAL D^{MC}, est également inscrite sur les listes pour les personnes qui ne peuvent recevoir de comprimés. La présente évaluation découle de l'opportunité que l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) a offerte au fabricant de soumettre une demande de révision à la suite du refus d'inscrire SoluCAL D Fort^{MC} sur les listes de médicaments.

VALEUR THÉRAPEUTIQUE

Lors de l'évaluation précédente, la valeur thérapeutique de SoluCAL D Fort^{MC} a été reconnue par l'INESSS. Les publications analysées et les plus récentes lignes directrices canadiennes sur l'apport quotidien en calcium et en vitamine D (Papaioannou 2010, Reid 2009, Institute of Medicine 2010) justifient la combinaison de calcium et de vitamine D à une teneur de 500 mg – 1 000 UI.

JUSTESSE DU PRIX ET RAPPORT ENTRE LE COÛT ET L'EFFICACITÉ

À la suite d'une baisse de prix, le coût mensuel du traitement avec SoluCAL D Fort^{MC}, à raison de 25 ml deux fois par jour, est de 78 \$. Ce coût est équivalent à celui de SoluCAL D^{MC}, également administré à raison de 25 ml deux fois par jour. Ces coûts incluent les services professionnels du pharmacien.

Du point de vue pharmacoéconomique, SoluCAL D^{MC} avait été retenu lors de l'évaluation précédente pour la comparaison du coût de traitement. À efficacité jugée équivalente pour les apports quotidiens de 2 000 UI et de 800 UI de vitamine D, et à la suite de la modification du prix, il ressort de l'analyse de minimisation des coûts que le coût mensuel avec SoluCAL D Fort^{MC} est équivalent à celui de SoluCAL D^{MC}. Le produit satisfait alors aux critères économique et pharmacoéconomique.

Veillez prendre note que les informations caviardées sont des renseignements qui nous sont fournis par le fabricant et qui sont jugés confidentiels. Conséquemment, nous ne pouvons les publier en raison des restrictions prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1).

CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ DE LA POPULATION ET SUR LES AUTRES COMPOSANTES DU SYSTÈME DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX ET CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES (ÉCONOMIE DE LA SANTÉ, OBJET DU RÉGIME GÉNÉRAL, CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES)

Pour évaluer l'impact budgétaire de l'ajout de SoluCAL D Fort^{MC} à la section des médicaments d'exception des listes, une analyse basée sur les ordonnances est fournie par le fabricant. Des parts de marché de [REDACTED] sont anticipées pour le produit au cours de chacune des trois premières années suivant son inscription. Ces dernières proviendraient [REDACTED].

Impact budgétaire net de l'inscription de SoluCAL D Fort^{MC} à la section des médicaments d'exception des listes

Scénario RAMQ	An 1	An 2	An 3	Total
Fabricant	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
INESSS	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

Selon l'INESSS, la majorité des hypothèses émises par le fabricant semblent réalistes. Toutefois, il est d'avis que les parts de marché proviendraient exclusivement de la solution orale de SoluCAL D^{MC}. Cela se traduirait par un impact budgétaire nul au cours des trois premières années suivant l'inscription du produit.

Outre les considérations et éléments d'information présentés précédemment, aucun autre point n'a été retenu.

RECOMMANDATION

En tenant compte de l'ensemble des critères prévus à la Loi, l'INESSS recommande d'inscrire SoluCAL D Fort^{MC} sur les listes de médicaments selon l'indication de paiement suivante :

- ◆ pour les personnes qui ne peuvent recevoir des comprimés;

PRINCIPALES RÉFÉRENCES UTILISÉES

- **Institute of Medicine, Food and Nutrition Board.** Dietary Reference Intakes for Calcium and Vitamin D. [site web] Washington, DC: National Academy Press, 2010, (consulté le 5 octobre 2011).
- **Papaioannou A, Morin S, Cheung AM, et coll.** 2010 clinical practice guidelines for the diagnosis and management of osteoporosis in Canada : summary, Can Med Assoc J. Novembre 2010, 182(17): 1864-1873.
- **Reid RL, Blake J, Abramson B, et coll.** Mise à jour sur la ménopause et l'ostéoporose 2009, J Obstet Gynaecol Can. Janvier 2009, 31(1): S1-S56.

Note : D'autres références, publiées ou non publiées, ont été consultées.

Veillez prendre note que les informations caviardées sont des renseignements qui nous sont fournis par le fabricant et qui sont jugés confidentiels. Conséquemment, nous ne pouvons les publier en raison des restrictions prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1).